

Sortants précoces du système scolaire : 5,5 % des jeunes Franciliens, 2 points en dessous du taux national

Insee Analyses Île-de-France • n° 208 • Septembre 2025



En Île-de-France, 89 100 jeunes âgés de 16 à 25 ans sont en sortie précoce du système scolaire en 2022. Cela représente 5,5 % de cette tranche d'âge, proportion la plus faible de toutes les régions et inférieure de près de deux points au niveau national. La Seine-Saint-Denis reste le département le plus affecté par le décrochage scolaire dans la région francilienne mais, grâce aux progrès accomplis, elle est aujourd'hui dans la moyenne des départements français.

Certaines caractéristiques socio-démographiques du jeune et de son environnement familial peuvent être des facteurs aggravants du risque de sortie précoce. En particulier, les jeunes hommes sont plus souvent concernés que les jeunes femmes. Vivre dans une famille monoparentale ou dont les parents sont eux-mêmes peu diplômés accroît le risque.

En partenariat avec :



Lutter contre les sorties précoces du système scolaire est un enjeu pour les acteurs publics, notamment pour lutter contre les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Or, celle-ci est particulièrement délicate en l'absence de diplôme autre que le brevet. Ainsi, la réduction des sorties précoces est un des objectifs stratégiques européens pour une économie durable, intelligente et inclusive, et s'inscrit dans le cadre des priorités de l'OCDE. En France, la loi pour une école de la confiance, votée en 2019, rend la formation obligatoire pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans (diplômés ou non) ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation ► encadré.

Cette étude porte sur les sortants précoces du système scolaire, c'est-à-dire les jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont aucun diplôme

► Encadré - Lutte contre le décrochage scolaire : une politique structurée et préventive fondée sur les alliances éducatives

La lutte contre le décrochage scolaire, enjeu majeur individuel et collectif, vise à prévenir les sorties précoces sans diplôme ni qualification. Celles-ci compromettent en effet l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le marché du travail et dans la société. Depuis 15 ans, l'État a fait de cette lutte une priorité nationale, structurée par un cadre législatif, privilégiant la prévention et s'appuyant sur des alliances éducatives interinstitutionnelles et territorialisées.

La loi de 2013 sur la refondation de l'école renforce le rôle des établissements dans la prévention, avec la création des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) dans chaque établissement du second degré et des réseaux Formation qualification Emploi (FoQualE) au sein des bassins d'éducation, chargés de coordonner les parcours des jeunes. L'objectif est de détecter les signaux faibles (absentéisme, perte de sens, conflits), de proposer des réponses personnalisées et un suivi individualisé de l'élève. Le référent décrochage, présent dans chaque établissement, joue un rôle clé dans cette coordination à l'échelle locale.

Les PSAD (Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs), créées en 2011 et copilotées par un directeur de CIO (centre d'information et d'orientation) et un directeur de mission locale, jouent un rôle complémentaire en mobilisant les partenaires territoriaux au sein du bassin d'éducation. Elles accompagnent les jeunes sortis du système scolaire vers des parcours répondant à leurs besoins en formation, en insertion, et ce, dans le cadre de prises en charges partenariales (Missions locales, E2C, EPIDE, formation du conseil régional...). Les jeunes repérés en situation de décrochage bénéficient d'un premier contact avant un accompagnement par le réseau référent (CIO ou Mission locale) pour une prise en charge personnalisée.

La loi pour une école de la confiance de 2019 et l'ordonnance de 2020 poursuivent cette dynamique en rendant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, élargissant ainsi le champ d'intervention des acteurs auprès des 16-18 ans. En 2023, la réforme des lycées professionnels renforce ces alliances éducatives en introduisant des parcours plus souples, entre voie scolaire et formation professionnelle, afin de sécuriser les transitions et de lutter contre les ruptures.

supérieur au brevet des collèges et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Ils peuvent être en emploi, contrairement aux jeunes dits « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation).

En Île-de-France, près de 6 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sortants précoces

En Île-de-France, 89 100 jeunes âgés de 16 à 25 ans sont sortants précoces en

2022. Cela correspond à 5,5 % des jeunes résidant dans la région, contre 7,6 % en France hors Mayotte ► **figure 1**.

L'Île-de-France se démarque par la faible part de sortants précoces au sein de la population des jeunes. Elle se place au premier rang des régions où la part est la plus faible, devant la Bretagne (5,8 %), les Pays de la Loire (6,8 %) et la Guadeloupe (6,8 %), alors que, avec respectivement 22,2 %, 11,1 % et 9,9 %, la Guyane, La Réunion et les Hauts-de-France sont en fin du classement national. Le très bon positionnement de la région tient en partie à la présence sur son territoire de pôles universitaires : la région attire des étudiants des autres régions, gonflant d'autant le nombre de jeunes présents sur le territoire pour poursuivre des études, ce qui conduit mécaniquement à une proportion de sortants précoces plus faible. Néanmoins, la région francilienne enregistre aussi le plus faible taux de sortants précoces des jeunes nés dans la même région.

La proportion de sortants précoces du système scolaire varie selon les départements. Elle se situe très en dessous de la moyenne régionale à Paris (2,4 %) et dans les Hauts-de-Seine (3,6 %). Avec les Yvelines (5,0 %) et le Val-de-Marne (respectivement 5,0 et 5,2 %), ces quatre départements franciliens se placent parmi les six départements avec les taux les plus faibles en France. À l'opposé, elle est nettement plus élevée en Seine-et-Marne (7,5 %), dans le Val-d'Oise (7,2 %) et l'Essonne (6,8 %). Dans ces départements de grande couronne, la part de sortants précoces se rapproche de celles des départements de province (en moyenne 7,9 %). Avec la part la plus élevée parmi les départements d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis (8,2 %) se situe néanmoins proche du rang médian des départements français (46^e).

Ce constat départemental peut être affiné sur le périmètre des comités locaux pour l'emploi (CLPE). Issus de la réforme de France Travail, les CLPE définissent les stratégies locales de l'emploi et les traduisent de manière opérationnelle. Ils coordonnent les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur les territoires, afin de mieux accompagner les publics fragiles. À l'échelle des CLPE ► **figure 2**, les proportions de sortants précoces sont relativement homogènes au sein d'un même département, mais laissent néanmoins apparaître certaines disparités. Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, l'écart atteint trois points entre Grand Paris Seine Ouest (2,5 %, similaire à Paris) et Boucle Nord de Seine (5,4 %). De même, en Seine-et-Marne, cette part varie de 6,4 % pour Marne-la-Vallée à 9,1 % pour Nord-Est 77.

► 1. Nombre de sortants précoces et taux de sortants précoces, par département francilien en 2022 et en 2012

en %

Territoire	Nombre de sortants précoces	Répartition des sortants précoces dans la région	Répartition de la population âgée de 16 à 25 ans (sortants précoces ou non)	Taux de sortants précoces	
				en 2022	en 2012
Paris	7 600	8,5	19,5	2,4	4,3
Petite couronne					
Hauts-de-Seine	7 500	8,5	12,8	3,6	6,8
Seine-Saint-Denis	18 600	20,8	13,9	8,2	14,3
Val-de-Marne	9 900	11,1	11,7	5,2	8,8
Grande couronne					
Seine-et-Marne	13 400	15,1	11,0	7,5	10,7
Yvelines	8 700	9,8	10,7	5,0	7,3
Essonne	11 600	12,9	10,4	6,8	9,9
Val-d'Oise	11 800	13,3	10,0	7,2	10,5
Île-de-France	89 100	100,0	100,0	5,5	8,7
France (hors Mayotte)	601 400	//	//	7,6	10,1

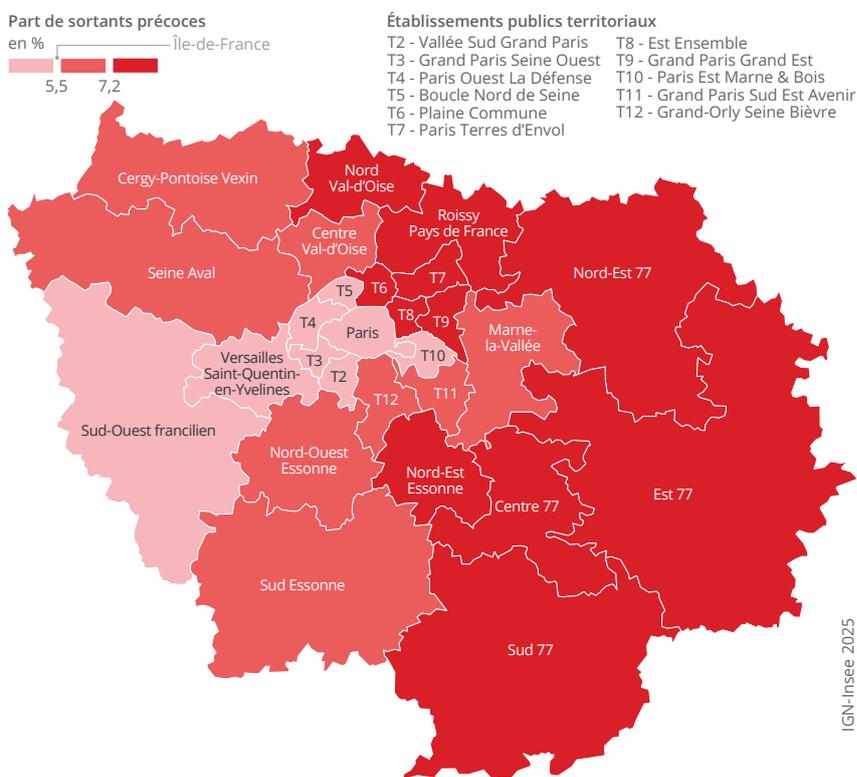
// : absence de données due à la nature des choses.

Lecture : En 2022, 13 400 jeunes âgés de 16 à 25 ans vivant en Seine-et-Marne sont sortants précoces.

Champ : Jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant en Île-de-France ou en France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensements de la population 2012 et 2022, exploitations complémentaires.

► 2. Taux de sortants précoces par comité local pour l'emploi, en Île-de-France en 2022



Lecture : En 2022, dans le comité local pour l'emploi de Marne-la-Vallée, 6,4 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans sont sortants précoces.

Champ : Jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant en Île-de-France.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

En dix ans, la part de sortants précoces a diminué aussi bien en Île-de-France (8,7 % en 2012) qu'au niveau national (10,1 %). Néanmoins, la baisse est plus marquée en Île-de-France et l'écart entre le taux régional et national s'est creusé, passant de 1,4 point en 2012 à 2,1 points en 2022. Avec 48 200 sortants précoces de moins, la région est ainsi passée du troisième au premier rang. Les proportions baissent dans tous les départements franciliens,

et de façon très marquée en Seine-Saint-Denis (-6,1 points). Alors que, avec 14,3 %, le taux de sortants précoces séquanodionysien se situait 4,3 points au-dessus du taux national en 2012, l'écart n'est plus que de 0,7 point dix ans plus tard, ce qui permet au département de gagner 45 places dans le classement national. Au demeurant, au niveau infradépartemental, ce sont trois CLPE de ce département, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et

► 3. Taux de sortants précoces et répartitions selon des caractéristiques socio-démographiques en 2022 en Île-de-France

en %

Caractéristiques	Taux de sortants précoces	Répartition des sortants précoces	Répartition des non sortants précoces
Sexe			
Hommes	7,2	65,2	48,8
Femmes	3,8	34,8	51,2
Ensemble	5,5	100,0	100,0
Tranche d'âge			
De 16 à 18 ans	3,0	15,5	29,4
De 19 à 21 ans	6,0	31,7	28,9
De 22 à 25 ans	6,8	52,8	41,7
Ensemble	5,5	100,0	100,0
Situation vis-à-vis de l'immigration			
Immigrés	11,0	27,5	12,9
Non immigrés	4,6	72,5	87,1
Ensemble	5,5	100,0	100,0
Situation vis-à-vis du logement			
Vivant chez leurs parents	4,9	60,3	67,4
Ne vivant pas chez leurs parents	6,6	39,7	32,6
Ensemble	5,5	100,0	100,0
Situation vis-à-vis de l'emploi			
En emploi	5,5	38,1	37,8
Chômeurs	17,4	29,4	8,1
En étude	0,0	0,0	49,9
Inactifs	31,2	32,5	4,2
Ensemble	5,5	100,0	100,0

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 7,2 % des jeunes hommes âgés de 16 à 25 ans sont sortants précoces. Les hommes représentent 65,2 % des sortants précoces et 48,8 % des jeunes qui ne sont pas sortants précoces.

Champ : Jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant en Île-de-France.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

Est Ensemble, qui enregistrent le recul le plus marqué dans la région (-6 % à -8 %).

Deux sortants précoces sur trois sont des jeunes hommes

En Île-de-France, deux tiers des sortants précoces sont des jeunes hommes
 ► **figure 3.** Ainsi 7,2 % de ces derniers sont des sortants précoces tandis que seulement 3,8 % des jeunes femmes le sont. Ce constat est encore plus prononcé en Seine-Saint-Denis, avec un taux de 10,5 % pour les jeunes hommes et 5,9 % pour les jeunes femmes, soit près de 5 points d'écart. Cette différence est la plus importante observée dans un département en Île-de-France.

Au sein des jeunes de 16 à 25 ans, la proportion de sortants précoces augmente avec l'âge. Pour ceux de 16 à 18 ans, elle s'établit à 3,0 % alors qu'elle atteint 6,8 % pour les jeunes de 22 à 25 ans. À la différence des seconds, les premiers sont encore fréquemment inscrits dans un établissement scolaire. Ainsi, plus de la moitié des sortants précoces (52,8 %) sont âgés de 22 à 25 ans.

Par ailleurs, les jeunes ayant quitté le foyer familial, en moyenne plus âgés que ceux habitant encore chez leurs parents, sont davantage caractérisés par une sortie précoce des études (6,6 % contre 4,9 %).

Les jeunes immigrés sont relativement plus souvent en situation de sortie précoce du système scolaire (11,0 %) que les autres jeunes. Ainsi, 27,5 % des sortants précoces sont immigrés contre 12,9 % de ceux qui ne sont pas sortants précoces. Cette surreprésentation est plus marquée encore en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

Les sortants précoces sont aussi fréquemment actifs en emploi que les autres jeunes de 16 à 25 ans (respectivement 38,1 % et 37,8 %). En revanche, ils sont presque quatre fois plus souvent au chômage (29,4 % contre 8,1 %). Les autres sortants précoces, soit près d'un tiers, sont inactifs (32,5 %), alors que les autres jeunes du même âge le sont très rarement (4,2 %). En revanche, ces derniers sont majoritairement étudiants (49,9 %) alors que, par définition, aucun sortant précoce n'est inscrit dans l'enseignement supérieur.

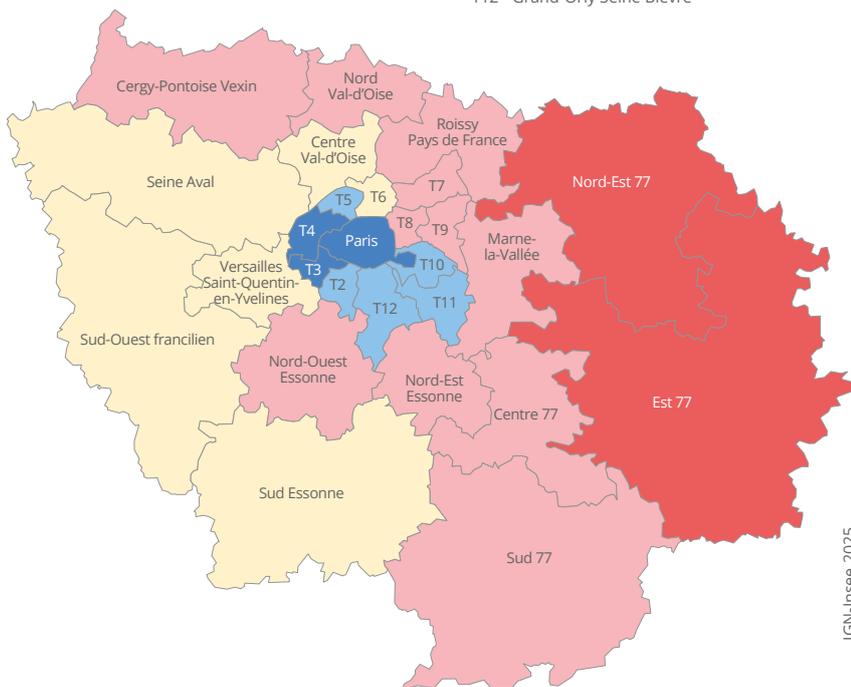
Paradoxalement, malgré leur difficulté à s'insérer sur le marché du travail du fait de leur faible niveau de diplôme, les sortants précoces en emploi ont plus souvent un contrat à durée indéterminée (CDI) que les autres jeunes (61 % contre 48 %). Cet écart vient en particulier de ce que, parmi les jeunes qui ne sont pas sortants précoces,

► 4. Écarts entre les taux de sortants précoces observés et théoriques, par comité local pour l'emploi, en Île-de-France en 2022

Écart entre part observée et taux théorique en points de %

-1,0 -0,3 0,3 1,5

Établissements publics territoriaux
 T2 - Vallée Sud Grand Paris
 T3 - Grand Paris Seine Ouest
 T4 - Paris Ouest La Défense
 T5 - Boucle Nord de Seine
 T6 - Plaine Commune
 T7 - Paris Terres d'Envol
 T8 - Est Ensemble
 T9 - Grand Paris Grand Est
 T10 - Paris Est Marne & Bois
 T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 T12 - Grand-Orly Seine Bièvre



IGN-Insee 2025

Lecture : Dans le comité local pour l'emploi de Roissy Pays de France, le taux de sortants précoces observé est supérieur de 1,2 point au taux théorique.

Champ : Jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant chez leurs parents en Île-de-France.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

certain cumulent études et emploi et sont alors sous contrat à durée limitée. Mais lorsqu'ils ne sont pas étudiants, les autres jeunes occupent un peu plus fréquemment des emplois en CDI (deux salariés sur trois).

Pour les jeunes qui vivent chez leurs parents, l'environnement familial pourrait jouer un rôle

Selon l'environnement familial des jeunes femmes et jeunes hommes, les taux de sortie précoce du système scolaire diffèrent. Ainsi, ceux qui vivent dans une famille monoparentale sont plus fréquemment en situation de sortie précoce que ceux vivant avec deux parents (7,0 % contre 3,9 %). Les écarts sont particulièrement prononcés en Seine-et-Marne (9,3 % contre 4,9 %) et dans l'Essonne (8,0 % contre 4,2 %).

Par ailleurs, avoir au moins un parent sans emploi, inactif ou au foyer est moins favorable que d'avoir deux parents en emploi. Cela est d'autant plus vrai s'il s'agit de la mère : en grande couronne, un jeune dont la mère est au chômage (à l'exception du Val-d'Oise) ou inactive (à l'exception des Yvelines) est plus souvent en situation de sortie précoce. La profession des parents, lorsqu'ils sont actifs en emploi, est également corrélée avec la fréquence des sorties précoces : les enfants d'ouvriers sont davantage concernés que les enfants de cadres ou de professions intermédiaires. En outre, les enfants de parents détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au Bac+2 sont moins touchés que ceux dont les parents sont peu ou pas diplômés.

Les enfants ayant au moins un parent immigré sont également plus souvent en situation de sortie précoce. Cela est davantage marqué dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine pour les enfants de mères immigrées, ainsi qu'à Paris, aussi bien pour les enfants de mères que de pères immigrés.

La sortie précoce peut également être rapprochée des conditions de logement du jeune : un jeune est plus souvent en situation de sortie précoce s'il vit dans un ménage locataire que dans un ménage propriétaire (7,0 % contre 2,9 %). En outre, 7,4 % des jeunes vivant dans un logement social sont des sortants précoces contre 3,6 % de ceux vivant dans un logement du parc privé. Le constat est le même pour les jeunes qui habitent des logements suroccupés : ils sont proportionnellement

plus nombreux à quitter de façon précoce le système scolaire. En revanche, appartenir à une famille nombreuse (trois enfants ou plus) ne paraît pas jouer en défaveur des jeunes.

Le risque de sortie précoce du système scolaire est très variable d'un territoire à l'autre

Parmi les jeunes de 16 à 25 ans vivant chez leurs parents en Île-de-France, plusieurs facteurs liés à l'environnement familial, aux conditions de logement ou au lieu de résidence apparaissent ainsi corrélés à la probabilité de sortir plus tôt du système éducatif. Cependant, ces facteurs ne sont pas indépendants les uns des autres. À partir d'une modélisation statistique qui permet d'identifier les plus discriminants et de séparer les effets propres à chacun d'eux, un facteur de risque territorial a pu être calculé, en estimant un taux théorique de sortants précoces en fonction des caractéristiques des habitants du territoire ► **pour comprendre**. Il a pu ensuite être comparé avec le taux réellement observé.

Ainsi, le taux observé est inférieur au taux théorique dans trois départements, ce qui signifie que ceux-ci ont un taux plus favorable que ce qui est attendu au regard de leurs caractéristiques structurelles : Paris (de 1,1 point), les Hauts-de-Seine (0,9) et le Val-de-Marne (0,7). Inversement, les taux observés sont supérieurs à ceux

attendus en Seine-et-Marne (de 1,4 point), dans l'Essonne (0,7), le Val-d'Oise (0,6) et en Seine-Saint-Denis (0,4). Cela peut être interprété comme un besoin plus grand d'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire dans ces départements. Enfin, dans les Yvelines, le taux théorique est très proche de celui observé (0,2 point d'écart).

Ici encore, le diagnostic départemental peut être affiné par une analyse au niveau des CLPE. Les CLPE ayant un taux observé de sortants précoces supérieur au taux théorique sont situés dans un large croissant allant de l'ouest du Val-d'Oise (Cergy-Pontoise Vexin) au sud de l'Essonne, en passant par l'est de l'Île-de-France ► **figure 4**. Les écarts les plus importants concernent deux CLPE de Seine-et-Marne, le Nord-Est 77 (+2,6 points) et l'Est 77 (+2,4 point). À l'opposé, les CLPE ayant des taux plus favorables qu'attendu sont Grand Paris Seine Ouest (-1,2 point), Paris et Paris Ouest La Défense (-1,1 point pour chacun). Les CLPE Centre Val-d'Oise, Sud Essonne et Plaine Commune ont un écart quasi-nul, comme les trois CLPE des Yvelines. ●

Samir Baha, François Dubujet (Insee),
Patricia Bloch, Joan Bonnaud (Rectorat de
région académique Île-de-France)

Retrouvez davantage de données associées
à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour comprendre

Une **régression logistique** binaire est une modélisation statistique permettant de mesurer les effets de plusieurs facteurs explicatifs sur la probabilité qu'une caractéristique individuelle prenne une valeur parmi deux valeurs possibles, ici « sortant précoce » ou « non-sortant précoce ». Les effets de chacun des facteurs sont dits « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire une fois pris en compte les effets des autres facteurs introduits dans le modèle. Afin de mesurer les effets de l'environnement familial et des conditions de logement sur la probabilité qu'un jeune soit sortant précoce, le modèle ne concerne que les jeunes de 16 à 25 ans vivant chez leurs parents. Les facteurs explicatifs retenus dans le modèle sont : le sexe de la personne, la présence d'un seul ou des deux parents dans le ménage, les caractéristiques du ou des parents (niveau de diplôme, qualité d'immigré, activité professionnelle et catégorie socioprofessionnelle), les caractéristiques du ménage (locataire HLM ou non, logement suroccupé ou non, famille nombreuse ou non).

► Pour en savoir plus

- **Ah-Woane M.**, « [Scolarités courtes à La Réunion : 3 100 jeunes déscolarisés avant 18 ans, et 14 800 autres entre 18 et 20 ans](#) », *Insee Analyses La Réunion* n° 87, février 2024.
- **Bruyère C., Roser E., Weixler F., Zeggar H.**, « [Analyse d'un système de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire : la démarche TDO \(tous droits ouverts\)](#) », IGÉSR n° 22-23 183A - IGAS n° 2023-029R, octobre 2023.
- **Hervy C., Kaiser O.**, « [Un décrochage scolaire régional très localisé](#) », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 113, mars 2023.
- **Dardier A., Laïb N., Robert-Bobée I.**, « [Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2013.

